



## Sommaire

LE ZOOM ECONOMIQUE .....	2
Rapport du FMI sur l'Azerbaïdjan au titre de l'Article IV .....	2
La situation économique et financière de la Turquie.....	5
La situation économique et financière de la Géorgie .....	7
ENJEUX REGIONAUX .....	9
Les relations commerciales et économiques entre la Turquie et les pays de la zone Proche/Moyen-Orient .....	9
LA TURQUIE DANS LE MONDE .....	10
L'accès au marché turc.....	10
L'impact pour la Turquie des mesures protectionnistes américaines sur l'acier et l'aluminium .....	13
STRATEGIES SECTORIELLES.....	14
Le secteur vitivinicole en Azerbaïdjan .....	14
LA FRANCE EN TURQUIE.....	15
Visite du Marché de Rungis par une délégation turque .....	15
Tenue du groupe de travail sur l'énergie .....	16
Tenue du Club Santé .....	17
A L'AGENDA .....	18
ORGANIGRAMMES DU SER D'ANKARA & DES SE DE BAKOU ET DE TBILISSI .....	19
CADRE & DONNEES SUR LA TURQUIE .....	20
CADRE & DONNEES SUR LA GEORGIE, L'AZERBAÏDJAN ET LE TURKMENISTAN .....	21

# LUMIERE TURQUOISE

numéro 75 / Mars 2018

## EDITORIAL

En ce début d'année, il est proposé un regard sur la situation économique de la Turquie, de l'Azerbaïdjan et de la Géorgie, une zone en croissance, marquée néanmoins par des déséquilibres internes et externes persistant. Ces pays sont vulnérables à un resserrement des conditions de financement, lequel semble engagé avec le relèvement fin mars par la FED de son principal taux directeur. Ils éprouvent par ailleurs des difficultés à diversifier leur économie alors que le développement des exportations constitue un relais essentiel pour dynamiser leur croissance. Ce levier est également mis à l'épreuve par la tentation protectionniste qui se manifeste au travers des nouvelles taxes américaines sur l'acier et l'aluminium, mesures qui auront un impact sur le commerce extérieur de la Turquie (cf. page 13).

De son côté, l'accès au marché turc demeure toujours marqué par des barrières techniques au commerce et des restrictions à l'importation de certains produits. La nouvelle législation concernant les droits de propriété intellectuelle semble en revanche aller dans le sens d'une protection accrue (cf. page 10). Le maintien d'un dialogue politique bilatéral dense contribue à l'amélioration du cadre d'intervention des entreprises françaises et au renforcement des coopérations. La commission mixte économique et commerciale franco-turque (JETCO) qui se tiendra le 10 avril prochain à Paris sera l'occasion de valoriser des intérêts croisés. Les secteurs de l'agriculture, l'aéronautique, l'énergie, la santé et la ville durable constituent des points d'appui structurants de la relation franco-turque. Dans ces domaines, un « agenda positif » intéressant acteurs publics et privés de nos deux pays peut être bâti, dans une logique de contribution de la France au développement économique de la Turquie, tout en permettant un renforcement des intérêts français dans ce pays.

Enfin, les prochaines semaines seront importantes pour la relation UE-Turquie. Le prochain numéro des Lumières Turquoises sera largement consacré à cette thématique et en analysera les aspects économiques.

**Daniel GALLISSAIRES,**

*Chef du Service économique régional d'Ankara*



## LE ZOOM ECONOMIQUE

### Rapport du FMI sur l'Azerbaïdjan au titre de l'Article IV

Le rapport du FMI au titre de l'article IV relève les progrès substantiels accomplis par les autorités azerbaïdjanaises pour stabiliser puis relancer l'économie, fortement affectée par la brutale chute du cours des hydrocarbures amorcée fin 2015. Les experts soulignent toutefois le caractère incomplet des réformes entreprises pour assainir la situation budgétaire et diversifier l'économie, tout en pointant un certain nombre de faiblesses grevant le potentiel de croissance future du pays, dont la restructuration incomplète du secteur bancaire, la persistance d'une forte inflation et le resserrement des marges de manœuvre budgétaire du gouvernement.

#### ***Timide retour à la croissance d'une économie encore convalescente***

Après avoir subi de plein fouet en 2016 les effets de la chute des cours mondiaux des hydrocarbures, entraînant une récession inédite (-3,8%) depuis l'indépendance du pays, les autorités azerbaïdjanaises ont mis en œuvre début 2017 un plan de stabilisation de l'économie. Les mesures décidées, dont la restructuration de la principale banque du pays, les transferts financiers exceptionnels à la Banque centrale en provenance du fonds souverain pétrolier SOFAZ ainsi que l'adoption d'un régime de change flottant administré, ont permis d'atténuer les effets des chocs externes sur l'économie réelle.

Les experts du FMI soulignent en particulier que la politique monétaire restrictive de la Banque centrale a permis de limiter la dollarisation des dépôts et de stabiliser le taux de change du manat, après deux dévaluations successives. L'Azerbaïdjan a également bénéficié en 2017 d'une conjoncture plus favorable, marquée par le net redressement des cours des hydrocarbures au second semestre, accompagnant la stabilisation générale de l'économie. Cette embellie a notamment permis à la Banque centrale d'Azerbaïdjan ainsi qu'au fonds pétrolier SOFAZ de reconstituer une partie de leurs réserves, lesquelles représentent actuellement plus de deux années d'importations. La remontée sensible des cours du pétrole a également permis à l'Azerbaïdjan de renouer en 2017 avec un excédent de son compte courant équivalent à 3,5 points

de PIB. Enfin, contrairement aux estimations laissant présager une seconde année de récession, le comité azerbaïdjanais des statistiques a indiqué en janvier 2018 que l'économie nationale avait crû de 0,1% sur l'année 2017, tirée par le fort rebond du secteur non-pétrolier (+2,8%).

#### ***Des fragilités persistantes susceptibles de freiner la reprise***

Malgré l'amélioration sensible de la conjoncture dont bénéficie l'Azerbaïdjan, les experts de l'institution de Washington pointent plusieurs faiblesses de l'économie azerbaïdjanaise, dont la persistance de l'inflation, la situation du secteur bancaire et l'opacité dans la gestion des entreprises publiques. Ainsi, la politique restrictive de la Banque centrale n'a pas permis de contenir la forte inflation (12,6% en 2016, 12,9% en 2017) touchant particulièrement les produits alimentaires importés, rendus plus onéreux par les dévaluations successives du manat azerbaïdjanais.

En outre, malgré des avancées en matière de transparence, notamment dans la publication des rapports financiers, la gestion de nombreuses entreprises publiques n'en reste pas moins obscure et leur restructuration peine à se concrétiser. Les chemins de fer azerbaïdjanais (ADY), l'entreprise de distribution d'électricité Azerishiq, le métropolitain de Bakou et la société nationale des autoroutes Azeravtoyol contribuent ainsi fortement à l'accroissement du niveau de la dette publique.

#### ***Des efforts à poursuivre dans le secteur bancaire***

Des progrès ont été faits dans la restructuration du système bancaire en Azerbaïdjan, notamment en déconcentrant le secteur. Cependant des efforts sont encore nécessaires pour améliorer les ratios de capital et baisser le niveau des prêts non performants. L'article IV indique en effet qu'il existe une corrélation entre l'activité de crédit bancaire et une bonne base de capital règlementaire ainsi que des actifs de qualité.

#### ***Le système bancaire a été restructuré mais reste encore concentré***

L'activité de crédit est en baisse en Azerbaïdjan depuis fin 2015, empêchant de nombreuses entreprises d'accéder à des liquidités. Cela s'explique en partie par la concentration importante du secteur, qui ne permet pas à la concurrence de se développer suffisamment

pour améliorer l'accès au crédit. La concentration du secteur a cependant baissé de 84% sur la période 1995-2005 pour s'établir à 55% sur les 10 années suivantes. La concurrence s'améliore ainsi depuis 2001. Deux banques dominaient le marché en termes d'actifs : la Bank Standard et La Banque Internationale d'Azerbaïdjan (*International Bank of Azerbaijan*, IBA, 40% des dépôts), jusqu'à ce que Pasha Bank se développe. La restructuration coûteuse de la banque IBA a entraîné une forte hausse du ratio dette/PIB, passé de 15% en 2014 à 53,7% en 2017. Son capital est détenu désormais à 95% par l'Etat, l'objectif étant de la privatiser à long terme. La majorité de ses prêts non-performants ont été transférés à une entité *ad hoc* (SPV) et sa dette libellée en devise étrangère a été restructurée. En parallèle, onze établissements se sont vus retirer leurs licences bancaires entre 2015 et 2016, tandis que deux autres banques ont fusionné.

***La supervision bancaire s'améliore mais des efforts sont encore nécessaires pour améliorer les ratios de capital et la qualité des actifs***

Ce processus s'est accompagné d'un renforcement de la réglementation, ainsi que de la création d'une nouvelle autorité de supervision, la FIMSA (*Financial Institutions and Markets Supervision Agency*). Les statuts de la FIMSA ont toutefois été amendés en juin 2017, restreignant fortement son indépendance. L'agence ne semble par ailleurs pas disposer des moyens nécessaires pour mener à bien efficacement sa mission de régulation. Cependant plusieurs banques présentent des réserves de capital insuffisantes et sept banques dont les réserves ne respectaient pas les ratios réglementaires internationaux et nationaux ont été recapitalisées. La qualité de crédit se détériore avec le niveau élevé de prêts non performants qui continue d'augmenter, estimé entre 14% et 25% en fonction des organismes (fin 2017) et couplé à des niveaux insuffisants de provisions. Après des années de laxisme réglementaire et de pratiques managériales risquées, les volumes de prêts douteux ont ainsi connu une forte progression, renforcée par les effets des deux dévaluations du manat. Selon le FMI, le ratio de prêts douteux dans le secteur bancaire azerbaïdjanais aurait ainsi atteint 23,8% en 2017 (contre 10,8% en 2012).

***La croissance du crédit s'est ralentie et les dépôts sont très dollarisés, en particulier pour les entreprises***

La baisse du crédit, parallèle à une situation macro-économique fragilisée et deux dévaluations successives de la monnaie en 2015, a touché la plupart des secteurs, en particulier les ménages, la construction et le secteur manufacturier. Les dépôts sont principalement libellés en devise étrangère, à hauteur de 75%, en particulier en dollars. Ce phénomène de « dollarisation » s'accélère pour les entreprises (75% des dépôts depuis mai 2017). Les ménages ont cependant augmenté leurs dépôts en monnaie nationale, atteignant 27% en juillet 2017 contre 19% six mois plus tôt, lié à des mesures gouvernementales imposant un moratoire sur les prêts à la consommation en devises étrangères pour des ménages n'ayant pas de revenus en devises, et à la suite de l'interdiction des hypothèques en devises étrangères.

***Diversification des exportations et performance commerciale***

Les exports azerbaïdjanais se caractérisent par un haut degré de concentration, dominé par le secteur primaire : 87% des produits exportés sont des hydrocarbures, et le reste est mené par les produits agricoles. Ce sont les deux seuls secteurs pour lesquels l'Azerbaïdjan présente un avantage comparatif. Il en résulte que l'intensité technologique des exports azerbaïdjanais est faible. Similairement, les IDE dans le secteur non-pétrolier sont pratiquement inexistantes, en dépit de mesures visant leur diversification. Cette dernière permettrait notamment de réduire la volatilité de la croissance.

La performance commerciale de l'Azerbaïdjan est perfectible, en particulier au regard de son classement plus bas que la moyenne de la zone Caucase-Asie centrale. Les barrières tarifaires, tant à l'import qu'à l'export, sont jugées responsables de la contre-performance en matière d'accès aux marchés. Compte tenu de sa position géographique, le pays cherche à se positionner en tant que plateforme logistique régionale, au même titre que la Géorgie : l'Azerbaïdjan est toutefois le moins bien classé des pays du Caucase, sa performance étant obérée par une qualité de service et une ponctualité à améliorer.

Les pistes avancées par le Fonds pour améliorer la performance commerciale consistent à s'efforcer

d'attirer les IDE décarbonés, réduire la corruption et poursuivre l'amélioration de l'environnement des affaires. Surtout, l'adhésion à l'OMC, dont l'Azerbaïdjan est observateur depuis 1997, permettrait de réduire les barrières non-tarifaires, d'accroître les IDE et de produire à plus forte valeur ajoutée.

### **Perspectives macroéconomiques et recommandations**

Le FMI estime actuellement que le taux de croissance serait de 2% en 2018, tiré par une forte hausse de l'investissement public en cette année d'élections présidentielles (avril 2018). Le secteur non-pétrolier devrait ainsi croître de 4%, compensant le déclin de 1,2% du secteur pétrolier, victime depuis plusieurs années de retards d'investissements dans ses infrastructures vieillissantes. L'inflation devrait commencer à décroître, le gouvernement azerbaïdjanais visant un taux annuel de 8%, maintenant que les effets des deux dévaluations s'estompent. La balance courante devrait poursuivre son redressement, bénéficiant du rebond du prix des hydrocarbures et de la montée en puissance des exportations de gaz naturel. Le fonds se montre par ailleurs assez critique du choix des autorités azerbaïdjanaises de renouer en cette année électorale avec un niveau très élevé d'investissement public. L'augmentation de 50% de l'investissement public par rapport à l'année précédente excède les capacités d'absorption de l'économie et pourrait alimenter l'inflation. Les experts du fonds recommandent ainsi une diminution d'au moins 0,5% du déficit hors recettes tirées des hydrocarbures par la maîtrise des dépenses d'investissement. L'institution recommande par ailleurs d'affecter le surcroît de recettes lié à la hausse du prix du baril au désendettement et à la reconstitution des réserves de change. Le projet de mise en œuvre d'une règle fiscale limitant le déficit du budget hors hydrocarbures à une fraction du PIB non-pétrolier est par ailleurs salué par le FMI. L'institution propose toutefois de simplifier le mécanisme, sous la forme d'un plafond de dépense correspondant à une fraction des revenus tirés des hydrocarbures, tout en poursuivant les efforts de consolidation fiscale *via* une réduction annuelle des dépenses à hauteur de 0,5% du PIB hors hydrocarbures. Le fonds recommande par ailleurs d'agir sur le volet des recettes en rationalisant les méthodes de collecte de l'impôt, sujet de critique récurrente de la part des institutions internationales et de la

communauté d'affaires. Une réorganisation en profondeur de l'administration fiscale est en effet nécessaire pour améliorer le rendement de l'impôt, accroître la transparence et la prévisibilité des décisions de l'administration fiscale. Le gouvernement l'a compris et s'est engagé sur cette voie en nommant un nouveau ministre responsable. Le FMI souligne que la première urgence pour le pays est de poursuivre le processus de consolidation du secteur bancaire en 2018 : restaurer l'indépendance de la FIMSA, appliquer strictement les normes prudentielles et mettre en œuvre la nouvelle loi de résolution bancaire constituent des préalables indispensables au retour de la confiance envers les établissements bancaires. Le FMI conseille en outre de procéder à une restructuration supplémentaire de l'IBA, un établissement de taille certes réduite mais au bilan désormais plus lisible et offrant donc de meilleures perspectives pour sa privatisation qui devrait a priori intervenir au cours de l'année. Enfin, concernant les politiques structurelles mises en œuvre par les autorités azerbaïdjanaises, les représentants du fonds soulignent l'effet bénéfique des réformes mises en œuvre à partir de 2016 (procédures douanières simplifiées, créations de parcs industriels, moratoire sur les inspections, politiques de soutien à la diversification économique). Cet effort doit toutefois être fortement amplifié pour accroître l'attractivité du pays. La question de l'adhésion à l'OMC (toujours en suspens après vingt-et-un ans de négociations) constitue à l'heure actuelle un frein important aux décisions d'investissement en Azerbaïdjan. Finaliser le processus constitue donc une priorité, le FMI soulignant en particulier que l'adhésion pourrait se traduire par une plus grande ouverture du marché intérieur à la concurrence, actuellement caractérisés par l'omniprésence de monopoles puissants. En parallèle, l'adoption et le strict respect des standards de l'OCDE en matière de protection des investissements offrirait des garanties supplémentaires aux investisseurs.

Toutefois, la remontée actuelle des cours des hydrocarbures et l'influence toujours considérable de grands groupes contrôlant des pans entiers de l'économie pourraient éroder la volonté réformatrice du gouvernement. Le FMI enjoint les autorités à résister à cette tentation et à approfondir les réformes dès maintenant, afin d'opérer les transformations nécessaires et indispensables à la diversification de l'économie, en profitant d'un environnement macroéconomique désormais plus favorable.

## La situation économique et financière de la Turquie

### ***La croissance économique qui a fortement rebondi en 2017 devrait connaître un rythme plus modéré en 2018***

En 2016, la croissance du PIB turc chutait à 3,2% dans un contexte politique dégradé. L'année 2017 a connu un rebond spectaculaire, avec une croissance économique qui devrait s'établir autour de 7%, dont un troisième trimestre exceptionnel à 11,1% en glissement annuel. La croissance a été tirée par (1) la demande privée, soutenue par des mesures volontaristes telles que l'augmentation des capacités du fonds de garantie du crédit (KGF) destiné à alléger la contrainte de financement des PME notamment, afin d'accompagner la progression des crédits bancaires, ou la réduction temporaire de la fiscalité afin de soutenir la demande des ménages ; (2) les exportations, qui ont progressé de 10,2% par rapport à 2016, bénéficiant de la croissance de la demande externe, notamment en zone euro ; et (3) la reprise du tourisme, le nombre de touristes augmentant de 28% en 2017, pour un total de 32,4 M de visiteurs et les recettes progressant de 19%.

Pour autant, l'ampleur de ce rebond en 2017 s'explique également par un effet de base positif du fait d'un recul de l'activité en 2016, notamment au troisième trimestre.

Le taux de croissance pour l'année 2018 est attendu autour de 4%. La politique budgétaire expansionniste menée par le gouvernement devrait se poursuivre en 2018, à l'approche des élections présidentielles de 2019. Néanmoins, l'impact des stimuli mis en place par le gouvernement en 2017 se fera moins sentir en 2018. La consommation privée devrait donc ralentir, également en raison de la perte de pouvoir d'achat des ménages liée à l'inflation élevée. Par ailleurs, des signes d'excès d'offre apparaissent dans le secteur des BTP, ce secteur ayant été particulièrement dynamique les années précédentes.

### ***Des déséquilibres internes persistants : inflation et chômage élevés***

Si, ces dernières années, le taux d'inflation paraissait relativement maîtrisé, passant à un seul chiffre, l'année 2017 a connu une forte accélération. Ainsi, l'indice des prix à la consommation a augmenté de 11,9%, un résultat bien supérieur à l'objectif initial de 5% fixé par la Banque centrale. Cette accélération s'explique par la

remontée des prix du pétrole, le dynamisme de la demande interne, une détérioration dans la formation des prix et la dépréciation de la livre turque. La détérioration dans la formation des prix se reflète notamment dans les anticipations d'inflation (supérieures à 10%), qui conduisent à la formation de boucles auto-réalisatrices, que ce soit dans la formation des salaires ou des prix à la production. A noter que la Banque centrale a revu sa prévision d'inflation à la hausse pour l'année 2018 à 7,9%, un objectif qui a peu de chance d'être atteint, le niveau d'inflation étant supérieur à 10% au cours des deux premiers mois de l'année.

Le dynamisme de la croissance économique ne se matérialise pas sur le marché du travail. Ainsi, le taux de chômage dépasserait les 11% en moyenne en 2017. Les hausses substantielles du salaire minimum ont pu avoir un impact sur le marché formel du travail, décourageant l'embauche des populations les plus vulnérables, les jeunes et les femmes. Dans le même temps, l'afflux de réfugiés a créé un choc d'offre sur le marché informel, provoquant l'éviction de nombreux Turcs du marché du travail. Le taux de chômage devrait légèrement décroître en 2018.

### ***Une croissance économique porteuse de déséquilibres externes***

Le solde du compte courant est structurellement déficitaire en Turquie. En 2017, le déficit courant s'est creusé à 47,1 Mds USD, soit une hausse de 42% par rapport à 2016, dépassant ainsi les 5% du PIB. Il provient notamment de la faiblesse de l'épargne domestique, mais aussi d'un solde commercial déficitaire. Ce dernier a augmenté de 37% en 2017, passant de 56,1 Mds USD en 2016 à 76,7 Mds USD en 2017. Les exportations ont progressé de 10,2% à 157,1 Mds USD, tandis que les importations augmentaient de 17,7% (à 233,8 Mds USD). Le creusement du déficit commercial s'explique principalement par la détérioration des échanges en or et en énergie. Alors que l'année 2016 avait enregistré un excédent commercial de 1,8 Md USD en or, l'année 2017 a affiché un net déficit de près de 10 Mds USD. Le déficit commercial énergétique s'est également creusé, pour s'établir en 2017 à 32,9 Mds USD, avec une hausse de 8,9 Mds USD par rapport à 2016. La hausse attendue des prix des matières premières en 2018 devrait prolonger cette tendance.

Ce niveau de déficit courant entraîne une forte vulnérabilité externe, la Turquie étant de fait dépendante des capitaux extérieurs pour financer son déficit. Un resserrement des conditions financières et la remontée des taux dans les économies avancées pourraient rendre plus difficile le refinancement de la dette extérieure de court terme et le financement du déficit commercial. A noter dans ce contexte que les dernières données disponibles indiquent une légère baisse des IDE en 2017 de 1,3% par-rapport à 2016, à 7,4 Mds USD.

### ***Une politique budgétaire expansionniste à l'approche des élections en décalage avec les besoins sur le plan monétaire***

En 2017, l'économie turque a bénéficié du soutien d'une politique fiscale accommodante. Le déficit budgétaire est ainsi passé de 1,1% en 2016 à 1,5% en 2017 (soit environ 10,3 Mds EUR). Cette dégradation s'explique principalement par les mesures gouvernementales introduites pour soutenir la croissance en 2017 : baisse de la TVA et de la taxe spéciale sur la consommation, baisse de la part employeur de la sécurité sociale, incitations fiscales en matière d'investissements et hausse des dépenses d'investissement. En outre, l'excédent primaire s'est réduit de moitié (-54% en g.a), passant de 6,1 Mds EUR en 2016 à 2,3 Mds EUR en 2017. Cette baisse s'explique par une hausse plus élevée des dépenses hors intérêt que des recettes (selon la définition du FMI, le solde primaire est nettement déficitaire et atteindrait 4,9 Mds EUR à fin 2017).

Le budget 2018 prévoit une nette hausse du déficit budgétaire (+40% en g.a.) et une nouvelle réduction de l'excédent du solde primaire. Le déficit budgétaire atteindrait environ 15,8 Mds EUR, pour représenter 1,9% du PIB, sous l'effet d'une forte hausse des dépenses militaires et de la prolongation de certaines mesures de soutien à l'économie dans un contexte pré-électoral. L'excédent du solde primaire diminuerait quant à lui à environ 1,3 Md EUR sous l'effet notamment des hausses de dépenses d'intérêt passant de 13,8 Mds EUR en 2017 à environ 15 Mds EUR. La part relative des dépenses d'intérêt dans le budget passerait donc de 8,6% en 2016 à 9,4% en 2018.

Pour autant, avec ce niveau du déficit, le gouvernement dispose encore de leviers pour soutenir la croissance économique en période pré-électorale. Ceci d'autant

plus que la dette publique reste contenue à moins de 30% du PIB. La forte réduction de l'excédent primaire constitue néanmoins un point d'alerte alors que les taux de refinancement pourraient augmenter.

### ***Un secteur bancaire relativement sain mais un endettement en devises des entreprises à surveiller***

Après la crise économique de 2001, le système bancaire a connu des réformes structurelles sous l'impulsion du FMI et a convergé vers les standards internationaux de Bâle. La supervision bancaire, assurée par la BDDK, est saluée par les organisations internationales. Les banques turques sont solides, avec un « *capital adequacy ratio* » de 16,87%, supérieur aux exigences prudentielles de Bâle III. Les banques maintiennent une bonne profitabilité avec un rendement des actifs (ROA) à 2,04% à fin décembre 2017, en progression par rapport à l'année précédente (1,89%), et une rentabilité des fonds propres (ROE) à 16,04%, également en progression (14,28% en décembre 2016). Les crédits bancaires sont en croissance, en particulier les crédits aux entreprises grâce au fonds de garantie du crédit (KGF) mis en place par l'Etat qui permet de garantir entre 90 et 100% des montants des crédits accordés aux PME. Ce fonds est doté d'une enveloppe totale d'environ 60 Mds EUR, dont 47,6 Mds avaient été utilisés en septembre 2017. La qualité des actifs est bonne avec un taux de prêts non performants à un niveau relativement bas (2,96% à fin 2017). Les dépôts bancaires, qui sont liés à un taux d'épargne structurellement bas, sont cependant insuffisants pour couvrir les prêts accordés : le ratio des crédits par rapport aux dépôts dépasse les 123% en décembre 2017. En termes de conformité, l'affaire Zarab ne risque pas d'avoir d'impact substantiel sur l'ensemble du secteur financier, malgré une probable sanction financière des Etats-Unis.

En revanche, l'endettement des entreprises en devises étrangères constitue un risque réel, bien qu'en l'état relativement contenu. La position de change, c'est-à-dire ce que représentent les actifs en comparaison du passif, des entreprises en devises est négative à hauteur de 207 Mds USD en juin 2017. L'endettement, en grande partie en dollar, se concentre dans certains secteurs (énergie, construction, acier, transports) et touche particulièrement les grandes entreprises. Le risque est pour le moment contenu puisque la maturité des prêts en devises s'est allongée, que les prêts non-performants restent à un niveau faible et que de

nombreuses entreprises génèrent des revenus en devises. Pour autant, le gouvernement a lancé une réforme début 2018 qui interdit aux entreprises ne générant pas de revenus en devises de s'endetter en devises. De nombreuses limites viennent assouplir cette règle. Il reste que, dans le scénario d'une dépréciation rapide et/ou conséquente de la livre turque, le remboursement de ces emprunts pourrait vite devenir insurmontable.

## La situation économique et financière de la Géorgie

### **La croissance économique accélère en 2017 et devrait se stabiliser à moyen terme**

Après deux années de croissance inférieure à 3% en 2015 et 2016, le PIB a progressé de 4,8% en 2017. Cette croissance est principalement tirée par l'amélioration des conditions extérieures, permettant une forte hausse des exportations, la confirmation du secteur touristique et la progression des transferts de fonds des Géorgiens de l'étranger (dont le nombre est évalué entre 700 000 et 1 M). Ainsi, les exportations ont crû de 29%, portées à la fois par l'amélioration de la situation dans l'Union européenne mais aussi dans la Communauté des Etats Indépendants (CEI). Le pays a confirmé son attrait touristique en 2017, les revenus progressant de 27% par rapport à 2016 pour atteindre 2,8 Mds USD, soit 18,2% du PIB. Les arrivées de touristes ont progressé de 27,9%, atteignant désormais 3,5 M de visiteurs. Les transferts des migrants ont également augmenté, de 19,8%, et ont soutenu la consommation privée. L'amélioration de la confiance des consommateurs et des entreprises ont soutenu l'activité, tout comme l'investissement public. Les autorités prévoient une croissance de 4,8% pour 2018, tandis que le FMI s'attend à un léger ralentissement. La croissance devrait néanmoins rester au-dessus des 4%. Cette dernière sera une nouvelle fois tirée par la reprise de l'activité des principaux pays partenaires de la Géorgie, le début programmé de grands projets d'investissements (Anaklia et Nenskra), l'impact positif des réformes mises en place par le gouvernement et le léger relâchement de la politique monétaire. Par ailleurs, l'ensemble des acteurs nationaux et internationaux affichent leur confiance quant à la pérennité de la croissance économique à court et moyen terme, notamment assurée par l'excellente

position (9<sup>ème</sup>) de la Géorgie au classement *Doing Business* et l'absence de problèmes majeurs de corruption.

### **La contrainte extérieure reste bien présente malgré des signes d'amélioration et l'appui des institutions financières internationales**

Depuis 2005, et à l'exception de l'année 2013, le déficit courant géorgien est à deux chiffres. Il s'inscrit pour autant en forte baisse en 2017, se situant sous les 10% (9,8%), après 12,8% en 2016. Le déficit du compte courant est fortement influencé par le déficit commercial structurel géorgien. Ainsi, en 2017, malgré une progression de 29% des exportations, atteignant 2,7 Mds USD, le déficit commercial s'est creusé en valeur de 1,4% (soit +71M USD) à 5,25 Mds USD, pénalisé par la hausse de 9,4% (à 7,9 Mds USD) des importations. Le déficit commercial représente 34,4% du PIB, malgré une baisse de six points depuis 2015. Les revenus du tourisme permettent néanmoins d'atténuer en partie cet important déficit, en améliorant les recettes des services.

Les flux d'IDE ont progressé de 16,2% en 2017, pour un total de 1,9 Md USD, soit environ 12% du PIB, et permettent le financement de ce fort déficit courant. A noter qu'en 2017, 38,2% des IDE sont des réinvestissements, facilités par des incitations fiscales, contre 19,4% en 2016, prouvant l'attrait et la confiance des investisseurs. Un quart des IDE provenaient d'Azerbaïdjan, 15% de Turquie, 13% du Royaume-Uni et 12% des Pays-Bas. Le secteur le plus attractif a été celui des transports et communication (28% du total), devant le secteur financier (16%), la construction (16%), l'énergie (10%) et l'immobilier (8,5%).

Au niveau comptable, le déficit courant structurel de la Géorgie est la conséquence de la faiblesse de l'épargne domestique par rapport aux investissements réalisés. Dans ce cadre, le développement du secteur financier et la réforme des retraites pourraient permettre un rééquilibrage progressif du compte courant.

La Géorgie est actuellement soutenue par un programme du FMI « *Extended Fund Facility* », signé en avril 2017, pour une durée de trois ans. Le montant de la facilité est d'environ 297,5 M USD, dont 84,8 M USD ont été déboursés à ce jour. L'objectif est d'apporter une assistance financière au gouvernement géorgien dans la réalisation de son programme de réformes

économiques visant à améliorer le système éducatif, investir dans les infrastructures routières et rendre l'administration publique plus efficiente. Dès la première revue, le Fonds a salué l'atteinte de l'ensemble des objectifs de la part du gouvernement, ce qui a permis de libérer une nouvelle tranche financière. A ce jour, l'ensemble des institutions financières internationales sont présentes dans le pays, saluent l'action du gouvernement et se concurrencent pour financer des projets d'investissements. Si l'impact sur l'économie du pays est réel, la dépendance du pays envers ces financements extérieurs est également réelle. Le remboursement de ces prêts ne pose, à l'heure actuelle et toutes choses égales par ailleurs, pas de question majeure, le pays bénéficiant de conditions concessionnelles et de maturités longues. En revanche, alors que près de 80% de la dette publique, d'environ 42% du PIB à fin 2017, est libellée en devises étrangères, une dépréciation du lari (surévalué, d'après les estimations du FMI, entre 5,1 et 9%) ou un resserrement monétaire au niveau international pourrait mettre sous pression l'Etat géorgien.

### ***Les politiques budgétaires et monétaires s'articulent efficacement***

Si en 2016 le déficit budgétaire s'était creusé à 4,1% du PIB (contre 3% prévus initialement), suite à des dépassements de dépenses (notamment santé, défense, prêts du budget), l'année 2017 a permis une réduction du déficit budgétaire. Ce dernier devrait s'établir à 3,9% du PIB, grâce à des entrées fiscales supérieures (+11,3%) aux prévisions (+10,9%). De meilleures recettes de TVA ont dans ce cadre eu l'impact le plus significatif et ont compensé la hausse des dépenses courantes. La réforme de l'impôt sur les sociétés entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour stimuler l'activité (exonération d'IS sur les bénéfices réinvestis) s'est traduite par une diminution des recettes fiscales d'environ 600-650 M GEL (200-215 M EUR) en 2017, compensée par la hausse des droits d'accise sur le tabac, les alcools, les carburants et les véhicules d'occasion. La consolidation budgétaire devrait se poursuivre à moyen terme.

Cette politique budgétaire est d'autant plus efficace que les autorités monétaires sont réactives et bénéficient d'une importante confiance de la part des acteurs économiques. Ainsi, la Banque centrale intervient régulièrement sur les taux directeurs. En 2016, alors que l'inflation (1,8%) était nettement sous

la cible des 5%, la politique monétaire a graduellement été assouplie. En 2017, l'inflation s'est établie à 6,7% en g.a., un chiffre situé au-dessus des objectifs de la Banque centrale, fixés à 4%. Cela a conduit cette dernière à relever en trois fois ses taux directeurs en 2017, jusqu'à atteindre 7,25% aujourd'hui. Ainsi, l'intervention de la Banque centrale a été efficace pour contenir l'inflation, dont près de 40% de la hausse provient de mesures fiscales (hausse des droits d'accises notamment). En 2018, l'objectif de la Banque centrale se situe à 3% d'inflation. Les risques sont relativement modérés en raison d'un bon ancrage des anticipations, de la crédibilité de la Banque centrale et d'un effet de base positif. L'appréciation du lari l'été dernier et le programme du FMI ont permis d'augmenter les réserves internationales en 2017. Elles atteignent désormais environ 3,2 Mds USD, soit 3,7 mois d'importations. Elles devraient continuer à se renforcer en 2018.

### ***Un secteur financier en bonne santé mais fortement concentré***

Le secteur bancaire est composé de 17 banques, mais seulement deux acteurs se partagent plus de 80% du marché, Bank of Georgia et TBC Bank. Cette faible concurrence sur le marché bancaire entraîne des surcoûts dans l'accès au crédit, notamment en lari, que ce soit pour les particuliers ou les entreprises. Le secteur enregistre d'importants profits (rentabilité ROE supérieure à 20% en 2017). Les indicateurs de stabilité demeurent satisfaisants, avec un ratio d'adéquation des fonds propres d'environ 24,5% en 2017. La part des créances douteuses selon la méthodologie FMI a légèrement augmenté, à 3,7% fin 2017, mais reste à un niveau faible. Les provisions représentent quant à elles 3,2% du portefeuille. La qualité du portefeuille s'expliquerait par une approche prudente des banques, ainsi que par la possibilité effective d'exécuter le collatéral le cas échéant, ce qui stimule la discipline de paiement. Des difficultés semblent cependant poindre pour les grandes entreprises, ayant eu un recours important à la dette, notamment celles des secteurs ne générant pas de revenus en devises étrangères. Au total, la confiance dans le secteur est très importante, la troisième en Europe. De fait, la dollarisation demeure le principal point d'attention de la Banque centrale (64% des dépôts sont libellés en devises étrangères). Pour faire face, les dépôts en devises sont soumis à une obligation de réserve plus importante et les crédits en

devises, à une pondération de 175% dans le calcul des ratios. Parmi les mesures complémentaires mises en place en 2017, l'introduction de ratios de couverture de liquidité (moins sévères pour les dépôts en monnaie locale), l'obligation d'afficher les prix en liri et non en dollar, des limites renforcées sur les prêts hypothécaires en devises, et interdiction de faire de la publicité pour des prêts en dollars. La politique de dédollarrisation du système est menée par la Banque centrale de manière volontariste et les premiers résultats se font déjà sentir (baisse de la part des dépôts en USD en janvier 2018, et des crédits de 6% sur 2017). Néanmoins, cette politique s'opérera nécessairement sur le long terme et pour le moment il reste moins coûteux de se financer en devises qu'en liri. De manière plus générale, la supervision va se consolider : retour de la stabilité financière dans la compétence de la Banque centrale, mise en place de ratios de solvabilités spécifiques pour les banques systémiques et augmentation progressive du minimum de fonds propres des banques, régulation du secteur financier non bancaire. Concernant ce dernier secteur, notamment celui des institutions de microfinance, une loi vient de fixer un maximum de 100% annuel pour les taux d'intérêts. Si cette limite ne paraît pas particulièrement contraignante, c'est une première étape pour un secteur décrié par beaucoup d'acteurs pour ces pratiques abusives, en particulier en milieu rural.

## ENJEUX REGIONAUX

### Les relations commerciales et économiques entre la Turquie et les pays de la zone Proche/Moyen-Orient

#### *Des relations commerciales en forte hausse depuis dix ans : l'Irak et l'Iran comme principaux partenaires commerciaux dans la région*

En 2017, 13,4% du total des exportations turques ont été réalisées avec ces huit pays, pour un montant de 21,1 Mds USD. En dix ans, cette part relative a quasiment doublé (en 2007, 7,8% du total des exportations turques étaient réalisées avec ces pays) alors que le montant en volume a été presque multiplié par 4 (5,6 Mds USD en 2007). Un pic a même été atteint en 2012 (28,9 Mds USD d'exportations vers ces pays, soit 19% des exportations turques), avant de

redescendre progressivement jusqu'à aujourd'hui. Ces huit pays ne constituent en revanche pas d'importants fournisseurs de la Turquie puisqu'ils représentaient 5,4% du total des importations turques en 2017, soit 12,8 Mds USD. Ce chiffre est relativement stable depuis 10 ans, mis à part un pic en 2011 et 2012 avec respectivement 16,7 Mds d'importations (6,9% du total) et 15,5 Mds (6,6%). Notons qu'en comparaison avec les deux dernières années, le volume total d'importations a augmenté en 2017 (+35% par rapport à 2015 et +45% par rapport à 2016).

L'excédent commercial turc par rapport à ces 8 pays s'élevait à 8,3 Mds USD en 2017, soit environ 33% de baisse par rapport à 2016 (12,5 Mds USD), alors que le montant était en constante hausse depuis 2013. Précisons que l'Iran est le seul pays de la région avec lequel la balance commerciale turque est historiquement déficitaire (la balance a oscillé entre 8,9 Mds USD et 500 M USD de déficit ces dix dernières années et s'est établie à 4,2 Mds USD de déficit en 2017), celle-ci étant excédentaire avec chacun des sept autres pays depuis au moins 10 ans.

L'Irak est à ce jour le 3<sup>ème</sup> client de la Turquie, derrière l'Allemagne et l'Angleterre, avec 5,8% du total des exportations turques (soit 9,1 Mds USD) en 2017. Il faut néanmoins noter que les exportations turques vers l'Irak ont fortement baissé entre 2013 et 2016, lorsque celles-ci représentaient 11,9 Mds USD (soit 7,9% du total des exportations turques). L'année 2017 représente cependant une relance des liens commerciaux entre les deux pays (+18% d'exportations en volume par rapport à 2016). Le volume des importations turques depuis l'Irak reste en revanche plutôt faible, le montant avoisinant 1,53 Md USD en 2017 (soit 0,6% du total des importations turques), 90% de ces importations concernant l'or.

L'Iran est quant à elle le 11<sup>ème</sup> client de la Turquie, avec 3,3 Mds USD en 2017 (2,1% du total des exportations turques). Si ce chiffre était en hausse constante depuis dix ans, l'année 2017 marque un recul de 34% en volume (5 Mds USD d'exportations vers le pays en 2016, soit 3,5% du total des exportations turques). Surtout, l'Iran est le 7<sup>ème</sup> fournisseur de la Turquie, juste derrière la France, avec 7,5 Mds USD d'importations en 2017 (2,4% du total des importations turques), notamment du fait du poids des hydrocarbures dans ces échanges. Les importations turques depuis l'Iran, qui étaient en forte baisse depuis 2011, passées de 12,5 Mds USD en

2011 à 4,7 Mds USD en 2016, ont donc connu un nouveau souffle en 2017 (+ 60% en volume par rapport à 2016). De fait, les échanges dans le domaine de l'énergie constituent l'aspect primordial des relations commerciales entre les deux pays, en 2016 l'Iran était le troisième fournisseur de pétrole pour la Turquie (derrière l'Irak et la Russie) avec 7 M de tonnes importées (soit 17,32% du total des exportations turques de pétrole) et le deuxième fournisseur de gaz naturel derrière la Russie (7,7 M m<sup>3</sup> soit 16,6% du total des importations). Lors de la rencontre de M. Erdoğan et M. Rohani en octobre 2017, les deux chefs d'Etat ont déclaré vouloir porter le volume de leurs échanges commerciaux à 30 Mds USD en 2018, d'autant plus que depuis juillet 2017 les deux pays sont entrés en négociation pour la mise en place d'un accord de libre-échange, après l'accord commercial préférentiel entré en vigueur en janvier 2015.

### ***Des relations économiques en développement, portées par l'activisme des entreprises turques***

Les flux d'IDE générés par la Turquie demeurent modestes au niveau mondial. En 2017 ils s'établissaient à 3,2 Mds USD, contre 3,1 Mds USD en 2016 et 5,2 Mds USD en 2015. La part relative des huit pays dans le total de ces flux a augmenté pour passer de 0,7% en 2015 (39 M USD) à 2,1% (65 M USD) en 2016 et finalement 2,9% en 2017. Les pays ayant reçu le plus d'investissements en 2017 étant l'Egypte (23 M USD) et l'Irak (65 M USD). En 2014 le montant des IDE dans ces huit pays avait atteint 193 M USD, soit 3,7 % du total, en grande partie grâce aux investissements en Irak (181 M USD).

Ces dernières années les flux d'investissements directs en Turquie provenant de ces huit pays sont issus, en grande majorité, du Liban. En 2016, leur montant s'élevait à 157 M USD (2,8 % du total), dont 152 M en provenance du Liban. En comparaison, l'année 2013 constituait un pic à 603 M USD (6,1%) dont 573 M USD en provenance du Liban. L'année 2017 a en revanche vu une baisse importante de ces investissements, qui s'élèvent à 4 M USD (0,05% du total) dont seulement 2 M USD en provenance du Liban.

Les entreprises turques présentes dans la région sont en grande partie basées en Irak et sont particulièrement actives dans le domaine de la construction et des projets d'infrastructure. Certaines entreprises turques sont également présentes en Iran, malgré une structure de marché peu propice aux investissements étrangers.

En effet, le secteur privé représente moins de 20% de l'économie et les principaux secteurs (automobile, sidérurgie, énergie) sont dominés par le secteur public. Pourtant, à l'été 2017, Téhéran et Ankara se sont mis d'accord pour faciliter les investissements mutuels dans des secteurs tels que le tourisme, le transport, la pétrochimie ou les infrastructures.

La Turquie est également active dans la région en ce qui concerne l'aide au développement, le pays se trouvant même aujourd'hui dans les dix premiers pourvoyeurs d'aide public au développement (APD). En 2015 le montant de l'APD s'est élevé à 3,9 Mds USD dont 2,7 Mds USD pour la Syrie (1<sup>er</sup> pays bénéficiaire, 69% du total) et 29,8 M pour les Territoires palestiniens (6<sup>ème</sup> pays bénéficiaire, 0,8% du total). En 2016, cette somme a augmenté de 66% pour atteindre 6,5 Mds USD, dont 5,8 Mds pour la Syrie (1<sup>er</sup> pays bénéficiaire, 89% du total) et 43,1 M USD pour les Territoires palestiniens (3<sup>ème</sup> pays bénéficiaire, 0,7% du total). La Turquie est impliquée dans ces deux pays dans des activités humanitaires, d'assistance technique, de sauvegarde du patrimoine culturel, d'approvisionnement en eau et de construction d'écoles.

## LA TURQUIE DANS LE MONDE

### L'accès au marché turc

Si la loi de 2017 donne une nouvelle impulsion à la protection des droits de propriété intellectuelle en Turquie, l'accès au marché turc demeure marqué par des barrières techniques au commerce, des restrictions à l'importation sur certains produits et des difficultés d'accès aux marchés publics.

### ***Des pesanteurs bureaucratiques et réglementaires***

Les formalités douanières sont souvent coûteuses et denses (par exemple, en matière de normes, l'administration turque procède à des contrôles systématiques et très étendus sur de nombreux aspects avant dédouanement. Elle peut demander la présence physique du fabricant lors du dédouanement).

Deux secteurs pour lesquels les intérêts français sont importants sont particulièrement concernés par différents types de barrières.

### ***Agriculture et agro-alimentaire : un protectionnisme assumé***

Le secteur agricole et agro-alimentaire profite en Turquie d'un environnement protectionniste qui se traduit par des barrières tarifaires aléatoires et changeantes, ainsi que des barrières sanitaires multiples.

Pour les vins et spiritueux, les principaux problèmes auxquels les professionnels restent confrontés sont la fiscalité (taxe indexée sur le volume d'alcool, plus élevée pour les alcools importés que pour les produits locaux), les procédures de certification et l'interdiction de l'importation des boissons « prémix » (*ready to drink*). Une loi de 2014 restreint la publicité et la promotion des boissons alcoolisées et interdit leur vente de 22h à 6h. Depuis 2014, la Turquie a interdit le commerce de transit de certains produits, dont les boissons alcoolisées. Seuls les produits destinés aux magasins hors taxe sont exemptés.

Les exportateurs français de nombreux produits animaux (vivants ou carcasses), végétaux (pieds de vigne, plants de pommes de terre) ou transformés (aliments pour animaux de compagnie, sucre pharmaceutique, glaces, etc.) rencontrent des difficultés importantes liées aux droits de douanes et aux différents tests et attestations. S'agissant particulièrement des bovins, l'embargo drastique exercé sur les animaux français a été levé en novembre 2017, après deux ans de négociations. Cependant, les conditions d'importation imposées par la Turquie restent encore excessives et le commerce peine à reprendre. Une prochaine ouverture au secteur privé turc et une élévation du poids limite à l'importation de 300 à 350 kg sont néanmoins porteuses d'espoir. Par ailleurs, la Turquie a mis la France sur les pays non autorisés à exporter des ovins/caprins, et leurs produits dérivés, pour cause de présence signalée sur notre territoire de « tremblante du mouton ».

### ***Des problèmes persistent pour les secteurs santé-cosmétique***

En matière de produits pharmaceutiques, les barrières à l'accès au marché sont de deux types : les délais d'enregistrement et le prix des médicaments remboursés.

- Délais : le Ministère de la santé turc n'accepte plus, depuis le 1<sup>er</sup> mars 2010, les certifications

GMP (*Good Manufacturing Practices* - conformité des installations de production des médicaments) émises par les Etats membres. Les autorités turques exigent l'inspection des installations de production pharmaceutique en Europe par des inspecteurs turcs, ce qui peut allonger considérablement les délais d'enregistrement de nouveaux médicaments. La Turquie invoque le nombre restreint d'inspecteurs ;

- Prix : le prix des médicaments remboursés est défini en appliquant une décote de 40% en moyenne sur le prix le plus bas pratiqué dans 5 pays du sud de l'Europe. Le taux de change EUR / TRY appliqué pour le calcul du prix en livres turques est par ailleurs très défavorable dans le sens où il s'applique avec retard. Début 2018 cependant, la profession n'a pas obtenu le taux de change légal (15% de réajustement au lieu de 23% attendu).

Pour ce qui concerne les cosmétiques, les lourdeurs administratives pour la notification des produits et la suppression récente des paiements à tempérament pour ces produits constituent les difficultés principales. Le seul point de discrimination indirecte concerne l'existence d'une taxe intérieure qui s'applique sélectivement (la plupart du temps sur les produits cosmétiques essentiellement importés).

### ***Une législation des marchés publics non-conformes à l'acquis communautaire***

Malgré les modifications apportées à la législation turque, aucune amélioration notable n'a été remarquée sur les marchés publics, qui contient des dispositions qui vont à l'encontre de l'acquis communautaire. Il arrive que des entreprises d'Etat bénéficient d'exemption au regard de la législation turque, par exemple au travers de l'octroi de certificats, qui permettent de se positionner plus facilement sur des appels d'offres. Il existe également une clause de prix de 15% en faveur des offres domestiques.

Les contrats en PPP sont différents de la législation sur les marchés publics et il existe aujourd'hui 13 législations différentes. Certains secteurs d'activité (les déchets par exemple) ne sont pas couverts. Un projet dit « PPP de 2<sup>ème</sup> génération » prévoit d'uniformiser les différentes législations existantes.

### ***Des mesures de sauvegarde prises par la Turquie à l'égard des produits originaires de pays tiers, qui touchent les entreprises européennes***

La Turquie prend des mesures protectionnistes, appliquées à l'encontre des pays tiers, qui ont des conséquences sur le commerce avec l'UE. Ces mesures concernent des produits des pays tiers qui sont entrés en libre circulation dans l'UE et créent des procédures administratives supplémentaires pour des exportateurs européens. Des taxes supplémentaires sont également appliquées (19 catégories de produits sont aujourd'hui concernés) en contradiction avec les dispositions de l'Union douanière.

Le 30 décembre 2017, le ministère de l'Economie a publié une nouvelle réglementation concernant la mise en œuvre de droits additionnels, exigeant des exportateurs de l'UE de soumettre une déclaration d'exportation afin que les produits originaires de l'UE soient exclus des droits additionnels. Elle est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2018. Cette mesure créera potentiellement des charges administratives supplémentaires pour les exportateurs européens.

### ***Procédures d'évaluation de conformité pour les produits entrés en libre circulation dans l'UE***

Les produits de l'UE et les produits de pays tiers entrant en Turquie *via* l'UE sont exemptés des contrôles d'évaluation de la conformité s'ils sont traités au travers d'un système de contrôle des importations, appelé TAREKS. Normalement, les produits en libre circulation dans l'UE avec un certificat ATR devraient avoir un accès direct au marché turc. Les entreprises de l'UE font l'objet de demandes excessives de documentation et de présentations des résultats des tests lors de l'importation en Turquie *via* le système TAREKS. Dans certains cas, la Turquie exige que les tests soient effectués par les laboratoires turcs qui refusent d'accepter les résultats des tests des laboratoires accrédités de l'UE. Ces problématiques concernent principalement les secteurs de la machinerie, de la chaussure, des télécoms et de l'équipement électrique.

### ***Procédure d'enregistrement pour les produits textiles***

Mise en vigueur début 2009, elle exige l'enregistrement obligatoire de tous produits textiles et d'habillements exportés vers la Turquie, auprès de l'Union turque des Exportateurs Textiles.

### ***Utilisation non appropriée des mesures de sauvegarde***

La Turquie utilise de façon inappropriée et durable des mesures de sauvegarde pour un certain nombre de produits (électroménagers, chaussures, sacs à main, motocyclettes, sel, briquets...), applicables en principe dans des circonstances exceptionnelles et sans cibler un pays d'origine.

### ***Une dynamique nouvelle de promotion de la propriété intellectuelle***

L'enjeu pour la Turquie, qui dispose d'un cadre juridique stable et durable pour les droits de propriété intellectuelle, réside dans la mise en œuvre et la protection de ces droits. Cet enjeu constitue la clé d'une évolution profonde de l'économie turque vers l'économie du savoir et la promotion de l'innovation.

### ***Un système de protection juridique en adaptation rapide aux normes communautaires et internationales***

Avec la loi n°6769 sur la propriété industrielle, votée le 22 décembre 2016 et publiée le 10 janvier 2017, la Turquie s'est doté d'un dispositif législatif unique pour tous les droits de propriété industrielle. Cette loi se substitue au cadre juridique antérieur édicté pour l'essentiel en 1995 sous la forme de décrets-lois séparés. Elle donne une portée juridique universelle aux droits de propriété industrielle, en fondant une assise légale conforme à la hiérarchie des normes en Turquie et conforme aux pratiques issues des jurisprudences nombreuses induites par l'ancien système d'encadrement juridique. La législation turque étant dans l'ensemble conforme aux normes communautaires, cette nouvelle loi sur la propriété industrielle a pour ambition de faciliter et simplifier les procédures d'enregistrement des principaux droits de propriété industrielle. Elle s'intègre en outre dans le plan de développement économique de la Turquie et vise à donner une plus grande valeur ajoutée à la production industrielle nationale.

### ***Une mise en œuvre progressive des dispositions favorable à la défense des droits***

Le changement de cadre juridique favorise la mise en œuvre progressive des droits, malgré la persistance d'un environnement propice au piratage et à la contrefaçon.

La situation héritée des anciennes dispositions réglementaires a créé, tant sur le plan juridique que de

l'application du droit, une forme de défiance des acteurs locaux vis-à-vis du cadre administratif et juridique de protection des droits de propriété intellectuelle. Les entreprises turques, principalement de petite taille et très industrielles (voire artisanales), ne développent pas encore de manière dense une stratégie de valorisation de la propriété intellectuelle. Les entrepreneurs, dans ce contexte, préfèrent en général, par manque de moyens d'actions, s'en remettre au secret pour la protection de leurs créations ou inventions, et ne pas divulguer leurs brevets.

Beaucoup d'entreprises réfutent l'idée de rendre public un dépôt de brevet, par crainte de ne pouvoir ensuite assurer correctement la protection de leur droit. Alors même que les autorités encouragent au renforcement des moyens de la valorisation et de la protection des droits de propriété intellectuelle (accroissement des moyens du Bureau turc des brevets et des marques le cadre de la stratégie nationale de développement économique), les entreprises les moins armées au plan stratégique et managérial restent dans une logique de méfiance vis-à-vis des avantages potentiels, économiques et financiers, que peut représenter une gestion efficiente d'un portefeuille de brevets ou de marques par exemple. Pourtant, des progrès notables ont été réalisés, tant au niveau juridictionnel que procédural. S'agissant des avancées juridictionnelles, les affaires en lien avec la propriété intellectuelle sont traitées par des tribunaux spécialisés dans les grandes villes d'Ankara, Istanbul et Izmir, et des chambres spécialisées au sein des tribunaux civil et pénal de première instance dans les autres villes de Turquie. En outre, s'agissant d'une avancée procédurale, une procédure de « surveillance online » a été mise en place par les Douanes. En cas de soupçon de contrefaçon, les Douanes bloquent temporairement les produits concernés (dix jours si la marque est enregistrée et trois jours sinon) afin de permettre aux titulaires des droits de reconnaître leurs produits, le cas échéant, et d'obtenir une ordonnance de saisie.

Une grande partie de ce paradoxe turc du droit de la propriété intellectuelle s'explique par la lenteur des réformes juridiques et par la faible implication des acteurs économiques qui en découle.

Toutefois, malgré une amélioration constante du droit de la propriété intellectuelle en Turquie, en phase notamment avec ses engagements internationaux, la protection des droits ne pourra être assurée ni

améliorée pour les opérateurs étrangers sans un engagement ferme et durable des autorités à lutter contre la contrefaçon.

## L'impact pour la Turquie des mesures protectionnistes américaines sur l'acier et l'aluminium

L'introduction par les Etats-Unis de taxes supplémentaires sur les importations d'acier et d'aluminium à hauteur respectivement de 25 % et 10 %, représente un défi pour la Turquie, en particulier pour ses exportations d'aciers plats sur le marché américain.

La Turquie est le 8<sup>ème</sup> producteur d'acier mondial (2<sup>ème</sup> européen) et le 6<sup>ème</sup> principal exportateur aux Etats-Unis (comptant pour 5,7% des importations américaines d'acier). Le montant des ventes d'acier turc vers les Etats-Unis s'élevait à 1,1 Md USD en 2017 (en baisse de 22% par rapport à 2016), soit environ 10 % de ses exportations totales d'acier. L'augmentation des taxes de 25% portera le prix de l'acier turc à 750 USD la tonne, soit à un niveau proche du prix de l'acier américain, affectant la compétitivité des produits turcs sur ce marché (le principal producteur turc d'acier, Borusan Holding, a ainsi indiqué qu'il pourrait être amené à augmenter rapidement ses capacités de production aux Etats-Unis).

Les exportations turques sont essentiellement constituées d'acier plat, segment sur lequel la demande turque est en forte expansion en lien avec la croissance de la production locale (transport, électroménager...). Une partie de la production d'acier plat, jusque-là exportée vers les Etats-Unis, pourrait ainsi être absorbée par le marché domestique. Cependant, le déséquilibre mondial entre l'offre et la demande créée par la décision américaine pourrait amener la Turquie à envisager de recourir à des mesures de sauvegarde et d'antidumping.

S'agissant des aciers longs, la surabondance de l'offre domestique avait conduit les sidérurgistes turcs à se tourner vers les marchés internationaux, notamment en Afrique et au Moyen-Orient. L'industrie turque craint une concurrence asiatique et européenne accrue sur ces marchés.

Les exportations d'aluminium vers les Etats-Unis sont limitées (78,5 M USD en 2017) et les professionnels du

secteur estiment que l'introduction d'une taxe supplémentaire de 10% n'est pas de nature à affecter la compétitivité des produits turcs sur le marché américain. En revanche, l'industrie turque s'inquiète des effets de la mise en place de mesures de sauvegarde que pourrait prendre l'UE. Le commerce bilatéral de produits d'aluminium entre l'UE et la Turquie représente 2,2 Mds USD.

Le Ministre de l'économie turc, M. Zeybekci, a assuré la Commissaire Européenne au Commerce, Mme Malström, que son pays prendra des positions coordonnées avec celles de l'Union européenne. Selon le Ministre turc, l'UE et la Turquie mèneraient de manière conjointe des consultations en vue de la recherche d'une exemption tant pour l'UE que pour la Turquie. Par ailleurs, la Turquie, dont l'industrie textile constitue un secteur économique toujours très important, pourrait envisager de relever les droits de douanes sur le coton en provenance des Etats-Unis, pays qui représente 25% de ses importations (soit un montant de 737 M USD, montant à peu près équivalent à la valeur des exportations turques de « *angled bar iron* », le principal produit turc qui serait affecté par la décision américaine).

## STRATEGIES SECTORIELLES

### Le secteur vitivinicole en Azerbaïdjan

Le secteur viticole azerbaïdjanais a fortement souffert des événements socio-économiques et politiques de ces vingt-cinq dernières années. Grâce au soutien des pouvoirs publics, la production reprend lentement à la faveur d'une plus grande rationalisation et d'une amélioration de la qualité.

#### ***Une viticulture qui a sévèrement pâti des événements socioéconomiques et politiques de ces vingt-cinq dernières années***

Bénéficiant d'un climat favorable, la culture de la vigne en Azerbaïdjan remonte aux temps les plus anciens comme en attestent les vestiges archéologiques et la littérature. A l'époque moderne, elle a poursuivi son essor, grâce notamment à l'arrivée de colons allemands dans la région de Gandja (Goygol/Helenendorf) au XIXème siècle. C'est durant la période soviétique que l'industrie du vin prendra véritablement son envol avec une production qui culminera en moyenne à 1,5 M

tonnes de raisin au début des années 1980 comprenant pas moins de 200 variétés différentes. Le pays deviendra même le premier producteur de raisin de l'URSS en 1984 avec une production atteignant 2,1 M tonnes. En 1980, 12 M hectolitres de vin seront produits pour l'exportation vers la Hongrie, l'Allemagne de l'est, Cuba, la Bulgarie, la Pologne ou la Tchécoslovaquie. Puis elle a subi de plein fouet la campagne contre l'alcoolisme menée par Mikhaïl Gorbatchev, laquelle s'est traduite par l'arrachage de 130 000 ha de plants de vigne et la fermeture de 192 unités de transformation.

Par la suite, les réformes agricoles postsoviétiques des années 1990 ont favorisé le développement d'une micro-agriculture : 200 grandes exploitations collectives ont été transformées en une myriade d'exploitations privées de 1 à 3 ha. Ceci a provoqué la désorganisation complète de la filière vitivinicole avec la disparition de l'intégration verticale pratiquée par les Soviétiques. Les exploitants agricoles se sont alors tournés vers des cultures plus rémunératrices comme les céréales et les cultures maraîchères. Ainsi, sur les 267 000 ha consacrés à la vigne en 1985, il n'en restait plus que 14 200 ha en 2000.

#### ***Une production qui reprend lentement à la faveur d'une plus grande rationalisation et d'une amélioration de la qualité***

Les principales régions productrices sont : Gandja, Goy-Gol, Shamkir, Tovuz, Akstafa, Kazakh, Oguz, Ismailly, Gabala, Shamakhi, Jalilabad, Shabran et Apchéron. En 2016, la superficie totale des vignobles représentait près de 16 000 hectares et le volume de production de raisin s'est élevé à 136 000 tonnes (les statistiques ne distinguent pas le raisin de table de celui de cuve). Quant à la production de vin, elle était de 105 000 hectolitres en 2016, dont 25% ont été exportés principalement à destination de la Russie, des autres pays de la CEI, des pays baltes, de quelques marchés européens et plus récemment de la Chine.

Après la privatisation des unités de production en 1998 et la mise en place d'un système de licences octroyées aux entreprises viticoles disposant d'une certaine capacité de production, on dénombre aujourd'hui une vingtaine de grands vigneron. L'un des plus importants, créé en 2006 près de Gandja, Goygol Sharab, a repris l'usine fondée en 1860 par la colonie allemande qui a relancé la production de vin en

Azerbaïdjan. D'autres ont vu le jour dans la région de Shamkir (Sherg ulduzu), Tovuz (Tovuz Baltiya), Ganja (Ganja Sharab), Agsu (Azgranata) et Gabala (Aspi Winery) qui ont développé des centaines d'hectares. Un autre grand projet de vignoble biologique est en train de voir le jour dans la région de Shamakhi (Shirvan Wines). Encouragé par le Ministère de l'économie, les vignerons se sont regroupés en une Association des Producteurs et Exportateurs de Vin créée le 31 octobre 2016.

Outre les cépages propres à cette région comme le Bayanshira, le Madrasa, le Hamashire ou le Shirvanshahi, les autres variétés caucasiennes et notamment géorgiennes (Saperavi, Rkasiteli) ainsi que les variétés d'origine française (Chardonnay, Sauvignon, Cabernet Sauvignon, Merlot et Syrah) sont largement cultivées. La nouvelle génération de viticulteurs s'efforce de renouveler et de replanter les vignobles existants avec des plants de vigne plus résistants en faisant appel à des pépiniéristes étrangers. La production de vin a non seulement repris mais elle s'est bonifiée, comme peuvent l'attester les médailles remportées ces dernières années par l'Azerbaïdjan lors de compétitions internationales.

### ***Une forte volonté des pouvoirs publics pour réanimer le secteur***

Il s'agit d'un secteur porteur qui retient toute l'attention des pouvoirs publics soucieux de diversifier une économie fortement dominée par les hydrocarbures, tout en voulant revaloriser un savoir-faire ancien. Le programme d'Etat sur le développement du secteur pour la période 2012-2020 vise à restaurer, voire renforcer la tradition de la viticulture en développant une superficie totale de 50 000 ha et en produisant 455 000 t de raisin d'ici à 2020.

Les autorités d'Azerbaïdjan se mobilisent actuellement pour favoriser, dans le contexte d'une stratégie de développement des exportations, la promotion des produits alimentaires et non alimentaires en fonction de leur origine. Les 6 et 7 décembre 2017, un séminaire sur les indications géographiques (IG) a été organisé par l'Agence des Marques et Patentes qui est placée sous la tutelle du Comité d'Etat pour la Standardisation, la Métrologie et les Patentes de la République d'Azerbaïdjan, en partenariat avec le Service

économique de Bakou, le Conseiller agricole pour l'Azerbaïdjan et deux experts de l'INAO. Ce séminaire avait pour but de présenter l'expérience française dans le cadre de la coopération bilatérale soutenant le développement des IG dans ce pays. Celles-ci prennent une ampleur particulière au moment où les institutions du pays souhaitent développer les filières d'excellence et stimuler les exportations dans le cadre d'un plan de soutien décidé récemment, et soutenu par un label « *made in Azerbaijan* » créé par décret présidentiel en date d'octobre 2016. Les exportations de vin et d'autres spiritueux ont respectivement atteint 19 000 hl et 36 000 hl en 2016.

L'Institut vitivinicole azerbaïdjanais souhaite de son côté développer ses activités dans toutes les régions azerbaïdjanaises, pour renforcer l'expertise nationale dans le secteur. L'Azerbaïdjan est entré, en 2013, dans l'Organisation internationale de la Vigne et du Vin. Tous les ans, en fin d'année, un festival du vin est organisé à Gandja par les autorités publiques où sont invitées des délégations étrangères. Ainsi les représentants de plusieurs régions productrices françaises y ont participé à maintes reprises (aussi bien des régions comme la Champagne-Ardenne ou la Bourgogne que des villes ou terroirs spécifiques comme Cognac ou Chablis, etc.).

## LA FRANCE EN TURQUIE

### Visite du Marché de Rungis par une délégation turque<sup>1</sup>

Une délégation officielle conduite par S.E.M. Bülent Tüfenkci, Ministre des Douanes et du Commerce turc, a visité le vendredi 16 mars 2018 le Marché d'intérêt national de Rungis. Cette visite était organisée par la SEMMARIS (Société anonyme d'économie mixte d'aménagement et de gestion du marché d'intérêt national de Rungis) représentée par M. Bertrand Ambroise, Directeur international.

La délégation turque était également composée de membres du Ministère de l'Économie turc, dont M. İbrahim Şenel, Sous-Secrétaire du Ministère de l'Économie, du Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de l'Élevage turc, M. Mehmet Hadi Tunç, Sous-secrétaire du Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de l'Élevage, et de l'Ambassade de

<sup>1</sup> Texte du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Turquie en France, dont S.E. Dr. İsmail Hakkı Musa, Ambassadeur de Turquie à Paris.

Cette visite du M.I.N. de Rungis a été suivie par un entretien avec Stéphane Travert, Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation. Faisant le lien avec le 13<sup>ème</sup> Comité technique agricole qui s'est tenu à Ankara (Turquie) le 22 novembre 2017, le Ministre turc des Douanes et du Commerce a mentionné le souhait de la Turquie d'intensifier sa collaboration avec la France dans plusieurs domaines agricoles et agroalimentaires et de diversifier le commerce entre les deux pays. Les thématiques de travail proposées ont été multiples : amélioration génétique dans les domaines animal et végétal, mise en place de partenariats dans le secteur des fruits et légumes, des plantes médicinales et aromatiques, dans les secteurs de l'éducation et de la recherche...

Les membres de la délégation turque ont souligné la qualité de la visite effectuée à Rungis, qui les aidera à revoir la réglementation turque concernant le commerce des fruits et des légumes, et notamment la commercialisation de ces produits par les grossistes. Le Ministre turc des Douanes et du Commerce a précisé que cette réglementation concernera également les analyses de laboratoires réalisées sur ces produits, mais aussi leur classification, leur emballage, leur conservation en entrepôts frigorifiques, leur traçabilité (suivi électronique), leur transport, la réorganisation des halles locales - leur statut sera revu, avec l'implication des structures privées professionnelles, et leur taille comme leur nombre seront augmentés, afin d'en créer éventuellement plusieurs sur le modèle du Marché d'intérêt national de Rungis.

Stéphane Travert a précisé que le système français de distribution des produits alimentaires, à travers la mise en place d'une structure telle que le Marché d'intérêt national de Rungis - qui est détenu à 33 % par l'État et qui est aujourd'hui le plus grand marché de produits agricoles au monde, est cité en exemple dans de nombreux pays - a notamment contribué à une réorganisation de la chaîne de valeur et à un meilleur contrôle des pertes et du gaspillage alimentaires.

## Tenue du groupe de travail sur l'énergie

Le groupe de travail franco-turc sur l'énergie s'est tenu le 16 février 2018 à Paris. La réunion a permis des

échanges nourris sur les politiques énergétiques des deux pays, ainsi que sur la coopération dans le domaine nucléaire. Les perspectives de coopération dans l'énergie hors nucléaire, notamment dans le cadre de l'efficacité énergétique, ont également été évoquées.

La partie turque a souligné que le marché de l'énergie était en rapide évolution en Turquie. Le pays est soucieux de créer des conditions favorables aux investisseurs privés, y compris aux entreprises françaises : la libéralisation du marché s'inscrit dans cette volonté. La France a également une longue expérience dans le domaine de l'énergie nucléaire et pourrait contribuer aux projets de la Turquie, notamment dans les domaines de la sûreté, de la formation et de la R&D. L'année 2020 sera l'année de l'efficacité énergétique en Turquie : un renforcement de la coopération dans ce domaine pourrait être envisagé.

### **Politiques énergétiques**

La partie française a présenté la stratégie énergétique de la France, notamment la loi sur la transition énergétique de 2015, la programmation pluriannuelle de l'énergie, ainsi que le plan climat et sa première traduction législative : la nouvelle loi mettant fin à la recherche ainsi qu'à l'exploitation des hydrocarbures adoptée en décembre 2017.

La partie turque a ensuite présenté sa politique en matière énergétique. Dans un contexte où la Turquie s'attend à une augmentation de la consommation, l'objectif principal est de diminuer la dépendance énergétique du pays (la Turquie dépend à hauteur de 76% des importations). La Turquie est ainsi intéressée par les énergies renouvelables comme le solaire. Elle souhaite aussi développer l'exploitation des réserves de charbon dont elle dispose sur son territoire.

La politique énergétique de la Turquie repose sur trois piliers :

- La sécurité d'approvisionnement : actuellement l'essentiel du gaz est importé via des pipelines. La Turquie souhaite diversifier les routes pour importer le gaz. Elle a commencé à expérimenter les F.S.R.U. (*Floating Storage Regasification Unit*, unité flottante de gazéification). Le principal fournisseur de gaz de la Turquie est la Russie (à hauteur de 52,9%), suivie de l'Iran (16,62%). La Turquie est le 5ème

plus grand pays d'Europe pour la consommation de gaz naturel et présente encore un fort potentiel de croissance ;

- La localisation des sources d'énergie sur le territoire national : la Turquie compte pour cela développer les énergies renouvelables (éolienne et solaire) ainsi que le charbon et le nucléaire.

Le potentiel en énergie éolienne de la Turquie est estimé à 48 000 MW, celui en ensoleillement à 1 520 kWh-m<sup>2</sup>-an. La géothermie constitue également un secteur porteur.

Les objectifs de la Turquie sur les énergies renouvelables sont les suivants : énergie éolienne : 20 000 MW ; énergie solaire : 5 000 MW ; géothermie : 1 000 MW ; biomasse : 1 000 MW ; hydraulique : 34 000 MW.

S'agissant de l'énergie nucléaire, la Turquie souhaite développer 4,8 GW de capacités à Akkuyu et 4,5 GW à Sinop ;

- La création d'un environnement sûr et prévisible pour les entreprises. Le marché turc est marqué par un double effort de libéralisation et de privatisation. Sur l'efficacité énergétique, la délégation turque a souligné l'adoption par la Turquie, le 2 janvier 2018, d'un plan national pour l'efficacité énergétique.

### **Energie hors nucléaire**

- Gaz : la partie turque a fait une présentation de ses projets d'infrastructure de gaz, notamment les projets de gazoducs TANAP (*Trans Anatolian Natural Gas Pipeline*), « TurkStream » ainsi que le projet de stockage de gaz naturel souterrain de Tuz Gölü. A terme, ce projet devrait permettre de stocker 5,4 milliards de m<sup>3</sup>, soit 10% de la consommation totale annuelle de la Turquie. Actuellement, la capacité de stockage de la Turquie est de 4 milliards de m<sup>3</sup>. La Turquie souhaite porter cette capacité à 11 milliards de m<sup>3</sup> d'ici 2023. La partie française a quant à elle présenté la réforme sur la régulation du stockage de gaz en France ;
- Efficacité énergétique : la délégation turque a souligné que l'efficacité énergétique était l'un des piliers de la politique énergétique en Turquie. La Turquie prévoit dans les différents secteurs 11 milliards de dollars

d'investissements et développe déjà des projets dans certaines villes. La partie turque est intéressée par les centres d'informations du public et de manière générale par les opérations de sensibilisation du public menées par l'ADEME. Cette dernière s'est déclarée ouverte à des échanges dans ce domaine, ainsi que dans le domaine des certificats d'économies d'énergie et des indicateurs ;

- Véhicules électriques : la partie française a présenté la politique de la France dans le domaine des véhicules électriques. La Turquie, qui n'est qu'au tout début du développement des véhicules électriques, est intéressée par le retour d'expérience de la France notamment sur les points suivants : problématique « *slow/fast charge* », tarification (tarif fixe sur la journée ou gestion des tarifs en fonction de la demande), gestion de l'augmentation du nombre de véhicules électriques à plus long terme (consommation générale d'électricité en hausse, gestion du réseau des points de charge).

Sur le plan du nucléaire (législatif, participation du public, sûreté, R&D, gestion des déchets, formation), les organismes français et turcs sont déjà largement en contact. Ces échanges peuvent être approfondis.

L'expérience de la France dans le domaine des certificats d'économies d'énergie et plus largement de l'efficacité énergétique est très intéressante pour la Turquie. L'ADEME et son homologue turc renforceront leur coopération dans ce domaine.

Pour finir, le Ministre turc Bayraktar souligné l'intérêt de faciliter les coopérations industrielles concrètes, par exemple en organisant un forum d'affaires Energie en Turquie avec la collaboration de l'ambassade de France à Ankara.

### **Tenue du Club Santé**

La réunion de travail du groupe pharmaceutique du Club Santé s'est tenue le 1<sup>er</sup> mars 2017 à Istanbul.

Le secteur pharmaceutique fait face à plusieurs problèmes chroniques comme la localisation et le taux de change utilisé pour fixer le prix des médicaments, qui ne pourront pas être résolus à court et moyen terme.

Les organisations professionnelles du secteur n'ont pas pu résoudre ces problèmes.

Il a été proposé que la nouvelle approche du Club Santé soit de construire une collaboration bilatérale franco-turque pour faciliter le dialogue. De ce fait, il pourra établir ce dialogue en partageant les savoir-faire français et les bonnes pratiques avec les autorités turques pour contribuer à la mise en place de la nouvelle politique de santé de la Turquie, tout en restant vigilant sur les barrières et sans s'empêcher d'avoir une action d'influence.

La mission du Club Santé repose sur les deux axes suivants : avoir une image positive et collaborative, et être plus visible dans la promotion de la relation bilatérale.

Pour construire une image positive, le Club doit s'attacher à mettre en avant les efforts des entreprises françaises en Turquie, démontrés par leurs investissements continus et leur volonté de contribuer à la politique d'amélioration du secteur de la santé, dont voici quelques exemples :

- Sanofi a réalisé un achat d'usine à 615 M EUR en 2009 - 51,2% de localisation ;
- Servier est passé à 97% de localisation depuis 2017 (sous-traité chez Abdi Ibrahim et chez Ilko Ilac) ;
- Urgo (Viva Santé) a affiché sa volonté d'investir environ 100 M EUR, et recherche une usine de compléments alimentaires ;
- Pierre Fabre sous-traité chez Sanofi et Kocak et affiche également sa volonté d'investir en Turquie. Le chiffre d'affaires en euros en 2017 en Turquie a augmenté de 95%. Pierre Fabre a augmenté son effectif turc pour atteindre 75 personnes, et souhaite faire du pays son *hub* pour la zone Afrique.

Par ailleurs, le Club pourrait collectivement (pouvoirs publics et secteur privé) soutenir un ou plusieurs projets avec les organismes privés ou publics du secteur : par

exemple, contribuer à la collaboration entre deux organismes de R&D entre les deux pays comme TUSEB (Institut de Santé Turquie) et INSERM (Institut national de la santé et de la recherche médicale). Nos laboratoires présents en Turquie s'engagent par ailleurs dans des actions sociales, de type fourniture de médicaments aux réfugiés ou aux enfants dans les prisons, qui pourraient être mutualisées et sur lesquelles le Club pourrait collectivement communiquer.

Cette orientation de l'action du Club Santé devrait permettre aux entreprises françaises du secteur présentes en Turquie de mieux dialoguer directement avec le ministère de la Santé.

Le Club Santé continuera à travailler sur l'état des lieux du secteur en préparant régulièrement un rapport qui comprendra l'état réglementaire et l'actualité du secteur.

## A L'AGENDA

### Avril

- 12<sup>ème</sup> *Caucasus International Hospitality Exhibition*, 5-8 avril - Bakou ;
- Pavillon France au Salon Automechanika, Business France, 5-8 avril - Istanbul ;
- JETCO et forum d'affaires, 10 avril - Paris ;
- Publication du « Paquet élargissement » de l'Union européenne, 17 avril ;
- Salon *Eurasia Airshow*, 24-29 avril - Antalya ;
- Réunion du comité de la politique monétaire de la Banque centrale, 25 avril.

### Mai

- 10<sup>ème</sup> *High Speed Rail Trade Exhibition*, 8-11 mai - Ankara ;
- 12<sup>ème</sup> *Azerbaijan International Agriculture Exhibition*, 16-18 mai - Bakou.

## ORGANIGRAMMES DU SER D'ANKARA & DES SE DE BAKOU ET DE TBILISSI

<p><b>Monsieur Daniel GALLISSAIRES</b> Chef du SER d'Ankara - Turquie Téléphone : +90.312.405.49.19 Courriel : <a href="mailto:daniel.gallissaires@dgtrésor.gouv.fr">daniel.gallissaires@dgtrésor.gouv.fr</a></p>
<p><b>Madame Fatma OZ SARAY</b> Assistante du Chef du SER d'Ankara Téléphone : +90.312.405.49.19 Courriel : <a href="mailto:fatma.ozsaray@dgtrésor.gouv.fr">fatma.ozsaray@dgtrésor.gouv.fr</a></p>
<p><b>Monsieur Tamer TASPINAR</b> Chauffeur et agent de service Téléphone : +90.312.405.49.39 Courriel : <a href="mailto:tamer.taspinar@dgtrésor.gouv.fr">tamer.taspinar@dgtrésor.gouv.fr</a></p>

<p><b>Monsieur Jules PORTE</b> Adjoint au Chef du SER d'Ankara - Conseiller financier Téléphone : +90.312.405.49.23 Courriel : <a href="mailto:jules.porte@dgtrésor.gouv.fr">jules.porte@dgtrésor.gouv.fr</a></p>	<p><b>Monsieur Ahmet M. AYDOGDU</b> Attaché financier Téléphone : +90.312.405.49.22 Courriel : <a href="mailto:ahmet.aydogdu@dgtrésor.gouv.fr">ahmet.aydogdu@dgtrésor.gouv.fr</a></p>
<p><b>Monsieur Romain BOULANGER</b> Stagiaire Téléphone : +90.312.405.49.25 Courriel : <a href="mailto:romain.boulanger@dgtrésor.gouv.fr">romain.boulanger@dgtrésor.gouv.fr</a></p>	<p><b>Monsieur Flavien MIE</b> Attaché économique Téléphone : +90.312.405.49.25 Courriel : <a href="mailto:flavien.mie@dgtrésor.gouv.fr">flavien.mie@dgtrésor.gouv.fr</a></p>

<p><b>Monsieur Pierre AUTISSIER</b> Conseiller pour les affaires agricoles Téléphone : +90.312.405.49.27 Courriel : <a href="mailto:pierre.autissier@dgtrésor.gouv.fr">pierre.autissier@dgtrésor.gouv.fr</a></p>
<p><b>Monsieur Bozkurt OZSEREZLI</b> Attaché agricole Téléphone : +90.312.405.49.29 Courriel : <a href="mailto:bozkurt.ozserezli@dgtrésor.gouv.fr">bozkurt.ozserezli@dgtrésor.gouv.fr</a></p>

<p><b>Madame Danièle SCALISI</b> Conseillère en développement durable Téléphone : +90.312.405.49.30 Courriel : <a href="mailto:danièle.scalisi@dgtrésor.gouv.fr">danièle.scalisi@dgtrésor.gouv.fr</a></p>
<p><b>Monsieur Berat DURMUS</b> Attaché développement durable Téléphone : +90.312.405.49.29 Courriel : <a href="mailto:berat.durmus@dgtrésor.gouv.fr">berat.durmus@dgtrésor.gouv.fr</a></p>

<p><b>Monsieur Stephan DUBOST</b> Délégué du Chef du Service économique régional à Istanbul Téléphone : +90.212.251.98.77 Courriel : <a href="mailto:stephan.dubost@dgtrésor.gouv.fr">stephan.dubost@dgtrésor.gouv.fr</a></p>
<p><b>Madame Burcu DEMIRDAG</b> Attachée énergies &amp; affaires industrielles Téléphone : +90.212.251.98.77 Courriel : <a href="mailto:burcu.demirdag@dgtrésor.gouv.fr">burcu.demirdag@dgtrésor.gouv.fr</a></p>
<p><b>Madame Laure BORDAZ</b> Attachée économique Téléphone : +90.212.251.98.77 Courriel : <a href="mailto:laure.bordaz@dgtrésor.gouv.fr">laure.bordaz@dgtrésor.gouv.fr</a></p>

### SE de Bakou

<p><b>Monsieur Serge KREBS</b> Chef du Service économique - Azerbaïdjan &amp; Turkménistan Téléphone : +994.12.490.81.33 Courriel : <a href="mailto:serge.krebs@dgtrésor.gouv.fr">serge.krebs@dgtrésor.gouv.fr</a></p>
<p><b>Monsieur Rashad ALIYEV</b> Assistant polyvalent Téléphone : +994.12.490.81.30 Courriel : <a href="mailto:rashad.aliyev@dgtrésor.gouv.fr">rashad.aliyev@dgtrésor.gouv.fr</a></p>

<p><b>Monsieur Maxime JEBALI</b> Adjoint du CSE / Conseiller en développement durable Téléphone : +994.12.490.81.32 Courriel : <a href="mailto:maxime.jebali@dgtrésor.gouv.fr">maxime.jebali@dgtrésor.gouv.fr</a></p>
<p><b>Monsieur Alexandre JOAO</b> Attaché économique Téléphone : +994.12.490.81.30 Courriel : <a href="mailto:alexandre.joao@dgtrésor.gouv.fr">alexandre.joao@dgtrésor.gouv.fr</a></p>

### SE de Tbilissi

<p><b>Madame Ioulia SAUTHIER</b> Cheffe du Service économique - Géorgie Téléphone : +995.322.721.402 Courriel : <a href="mailto:ioulia.sauthier@dgtrésor.gouv.fr">ioulia.sauthier@dgtrésor.gouv.fr</a></p>
--

**A noter** que le SER d'Ankara partage ses locaux avec le Service nucléaire régional (SNR) de l'Ambassade, composé de M. Philippe PIERRARD, Conseiller nucléaire ([philippe.pierrard@cea.fr](mailto:philippe.pierrard@cea.fr)), M. Henri Brunel, ([henri.brunel@cea.fr](mailto:henri.brunel@cea.fr)) et M. Christophe GOUJON ([christophe.goujon@cea.fr](mailto:christophe.goujon@cea.fr)) VIA attachés nucléaires ; ainsi qu'avec la représentation de l'AFD à Ankara. Un attaché douanier (M. Julien AUTRET [julien.autret@douane.finances.gouv.fr](mailto:julien.autret@douane.finances.gouv.fr)), basé à Sofia, est également en charge de la zone Turquie. Concernant les questions liées au Turkménistan, M. Ronan VENETZ, chef du Service économique d'Astana (Kazakhstan) peut aussi être mobilisé ([ronan.venetz@dgtrésor.gouv.fr](mailto:ronan.venetz@dgtrésor.gouv.fr)).

## CADRE & DONNEES SUR LA TURQUIE



### Données générales :

Superficie : 779 452 km<sup>2</sup>

Population : 80 810 525 (2017)

Régime politique : République présidentielle

Parti au pouvoir : AKP

Président de la République : M. Recep T. ERDOĞAN

Premier ministre : M. Binali Yildirim

Vice Premier ministre chargé de la coordination

économique : M. Mehmet ŞİMŞEK

Ministre des Finances : M. Naci AGBAL

Ministre de l'Économie: M. Nihat ZEYBEKCI

Monnaie : livre turque (TRY)

Au 30/03/2018 :

1 USD = 3,96143 TRY

1 EUR = 4,88142 TRY

Taux d'inflation annuel : 11,9% (2017)

Dettes publiques : 908,9 Mds TRY (2017 T3)

Importations : 234 Mds USD (2017)

Exportations : 157 Mds USD (2017)

## CADRE & DONNEES SUR LA GEORGIE, L'AZERBAÏDJAN ET LE TURKMENISTAN

 <p><b>GÉORGIE</b></p>	<p><b>Superficie :</b> 69 700 km<sup>2</sup>  <b>Population :</b> 3 972 531 (2017)  <b>Régime politique :</b> République unitaire  <b>Parti au pouvoir :</b> Parti du Rêve  <b>Président de la République :</b> M. Guirgouï Margvelachvili  <b>Premier ministre :</b> M. Guirgouï Kvirikachvili  <b>Ministre des Finances :</b> M. Dimitri Kumsishvili  <b>Ministre de l'Economie et du développement durable :</b> M. Alexandre Jejevala  <b>Monnaie :</b> Lari (GEL)  <b>Au 30/03/2018 :</b>                      1 USD = 2,42630 GEL                      1 EUR = 2,98996 GEL  <b>Taux d'inflation annuel :</b> 4% (2016) ; 4,4% (prévisions 2017)  <b>Dettes publiques :</b> 45,5% du PIB (2016)  <b>Solde commercial :</b> -5,25 Mds USD (2017)</p>
 <p><b>AZERBAÏDJAN</b></p>	<p><b>Superficie :</b> 86 600 km<sup>2</sup>  <b>Population :</b> 9 898 085 (2017)  <b>Régime politique :</b> République présidentielle  <b>Parti au pouvoir :</b> Parti du Nouvel Azerbaïdjan  <b>Président de la République :</b> M. Ilham Aliyev  <b>Premier ministre :</b> M. Artur Rasi-Zade  <b>Ministre des Finances :</b> M. Samir Sharifov  <b>Monnaie :</b> Manat azerbaïdjanais (AZN)  <b>Au 30/03/2018 :</b>                      1 USD = 1,70000 AZN                      1 EUR = 2,09493 AZN  <b>Taux d'inflation annuel :</b> 12,9% (2017)  <b>Dettes publiques :</b> 55% du PIB (2017)  <b>Solde commercial :</b> +6,9 Mds USD (2017)</p>
 <p><b>TURKMÉNISTAN</b></p>	<p><b>Superficie :</b> 491 210 km<sup>2</sup>  <b>Population :</b> 5 758 075 (2017)  <b>Régime politique :</b> Présidentiel  <b>Parti au pouvoir :</b> Parti démocratique du Turkménistan  <b>Président de la République :</b> M. Gourbangouli Berdymoukhamedov  <b>Président du cabinet des Ministres :</b> M. Gourbangouli Berdymoukhamedov  <b>Ministre de l'Economie &amp; des Finances :</b> M. Batyr Bazarov  <b>Monnaie :</b> Manat Turkmène (TMT)  <b>Au 30/03/2018 :</b>                      1 USD = 3,51000 TMT                      1 EUR = 4,32528 TMT  <b>Taux d'inflation annuel :</b> 6,17% (2016) ; 3,5% (prévisions 2017)  <b>Dettes publiques :</b> 10,7% du PIB (2016)  <b>Solde commercial :</b> +4 Mds USD (2016)</p>

### Copyright

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique Régional d'Ankara (adresser les demandes à [ankara@dgtresor.gouv.fr](mailto:ankara@dgtresor.gouv.fr)).

### Clause de non-responsabilité

Le Service Économique Régional s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, elle ne peut en aucun cas être tenue responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

### Service Économique Régional

Adresse : B.P. n° 1  
 Iran Caddesi, Karum Is Merkezi n°21, Asansör E, n°444, Kat.6, Kavaklıdere  
 Ankara 06680, TURQUIE

**Directeur de la publication :** Daniel Gallissaires.

**Avec les contributions de :** Rashad Aliyev, Pierre Autissier, Ahmet Aydogdu, Laure Bordaz, Romain Boulanger, Burcu Demirdag, Stephan Dubost, Berat Durmus, Daniel Gallissaires, Alexandre Joao, Serge Krebs, Flavien Mie, Bozkurt Ozserezli, Jules Porte, Danièle Scalisi

Version du 30 mars 2018.